



MAIRIE DE SAINT AGOULIN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 29/11/ 2018

L'an deux mille dix-huit, le 29 novembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Agoulin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. LABBE Pascal, Maire.

Date de convocation : 23/11/2018.

Présents : (MM-Mmes) LABBE Pascal, AUMAITRE Arlette, CALIPEL Laëtitia, FRADETAL Catherine, GAILLOT Laurent, PAQUET Michel, VERMYNCK Dominique.

Excusés : CHAMPEYROUX Jean Michel, DEAT Céline, DELUZARCHE Jean-Paul, GONZALEZ Cristobal.

1°) Convention en matière de téléassistance

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'arrêt de la prise de compétence de la téléassistance par la CCPL, le département sollicite les communes quant à une participation financière au dispositif départemental de téléassistance pour personnes âgées, via la mise en place d'une convention. Le seuil minimal d'intervention est de 9.56€ par abonné et par mois.

Quatre personnes sont concernées sur la commune, ce qui représente une intervention mensuelle de 38.24€.

Monsieur le Maire propose aux élus et conseillers de se faire l'écho de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve les termes de la convention,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer cette dernière**

2°) Appel à projet DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la date butoir, à laquelle il est impératif de transmettre les dossiers auprès de la Préfecture pour les demandes de subvention au titre de la DETR, est le 15 décembre.

Il convie chacun à faire des propositions. Il souligne également que le projet pourra être financé en parallèle par le FIC (Fonds d'Intervention Communal).

Ainsi, la réfection de rues à Machal (rue de Machal et allée du Soupt) a été avancée, ainsi que celle des enduits de l'église (narthex).

Les conseillers sont conviés à faire un choix dans les meilleurs délais.

3°) Convention portage des repas avec le CIAS de RLV

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la dissolution du SIAD le 31 décembre 2018, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes de Riom Limagne Volcans (RLV) reprend la compétence du portage des repas. Il indique le montant de la contribution financière, établi sur le potentiel fiscal de la commune, qui sera de l'ordre de 229€ pour l'année.

Madame FRADETAL souligne qu'un appel d'offre est lancé pour changer de prestataire pour la préparation des repas.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette dernière.

4°) Subvention au Comité des Fêtes

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 550€ au Comité des fêtes pour régler les dépenses payées par le Comité et dues par la commune (fleurs pour la fête patronale...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le principe et le montant de la subvention.

5°) Décision Modificative (DM) : virement de crédit au compte des subventions

Afin de pouvoir assurer la subvention au Comité des Fêtes, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de faire une DM, puisque la ligne comptable budgétée n'est pas suffisante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la Décision Modificative de virement de crédit

6°) Décision Modificative (DM) : virement de crédit du compte de report de l'exercice antérieur

Suite à une erreur dans le report de l'excédent lors de l'élaboration du budget communal 2018, Monsieur le Maire indique qu'il faut retirer du compte 002 (compte de report de l'exercice antérieur) 5834.47€ et l'allouer à un compte de dépense, afin d'équilibrer le budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la Décision Modificative de virement de crédit

7°) Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire énonce que des changements sont survenus suite à la mise en place du REU (Répertoire Electoral Unique), dans le cadre de la réforme des listes électorales, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Cela entraîne la mise en place d'une commission de contrôle qui statuera sur les recours administratifs préalables et s'assurera de la régularité de la liste électorale. Tout comme la précédente commission administrative, elle se composera d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau, en l'occurrence Mme Dominique VERMYNCK, d'un délégué de l'administration, Mme Florence LEBOURG-LABBE et sa suppléante Mme Valérie PAQUET, et d'un délégué du TGI, Mme Monique DELAURAT.

L'une des modifications importantes de cette réforme est le transfert de compétence d'inscription et de radiation des listes électorales de la commission administrative au maire. De plus, la date limite d'inscription sur les listes pour les élections européennes de 2019 est fixée au samedi 30 mars 2019.

8°) RIFSEEP (Régime Indemnitaire de Fonction, de Sujétion, d'Expertise et d'Engagement Professionnel)

Monsieur le Maire explique la nécessité de mettre en place le RIFSEEP en lieu et place de l'ancien régime indemnitaire. Il propose ainsi des montants minimum et maximum pour chaque groupe de fonction d'agent (2 pour la commune) ainsi que les critères d'attribution des 2 pans du RIFSEEP (l'IFSE, Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise, et le CIA, Complément Indemnitaire Annuel). Les montants sont approuvés. Certains critères sont rejetés et d'autres confirmés.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la mise place du RIFSEEP ainsi que les montants et critères d'attribution.

9°) Adhésion au service retraite du CDG (Centre de Gestion)

Dans la perspective du départ à la retraite de M. Hugues LAURENT, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service retraite du CDG, qui offre un accompagnement personnalisé des agents ainsi que la prise en charge et l'instruction des dossiers de retraite des agents affiliés à la CNRACL. Le coût de l'adhésion est de 50€ par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention d'adhésion au service retraite
- Autorise le Maire à signer cette dernière.

10°) Questions diverses

- Estimation prévisionnelle du coût de dissolution du SIAD : Elle est établie en fonction du potentiel fiscal de la commune et se monte à 1320.26€ (0.26% de la participation des 12 communes adhérentes).
- PLUiH : Une réunion s'est tenue à Chaptuzat semaine 43 afin d'expliquer aux agriculteurs les enjeux du PLUiH.
- PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un exercice de mise en œuvre des plans particuliers de mise en sûreté des établissements du Puy-de-Dôme s'est déroulé le jour même, et donc à l'école de Saint-Agoulin. Il a pour objectif de révéler les éventuels dysfonctionnements des procédures en cas de danger. Monsieur le Maire rappelle que le PCS est disponible en plusieurs exemplaires à la Mairie mais qu'un exemplaire sera fourni à chaque conseiller afin de connaître la procédure à suivre en cas de risque (inondation, incendie...). Il en énonce les principaux aspects.
- Fournitures : M. PAQUET indique qu'il convient de dresser une liste des fournitures pour lesquelles il faut rapidement passer commande (pour l'école, la mairie, la salle des fêtes).

11°) Informations

- La salle de réunion sera prêtée à l'association Vélo Club d'Aigueperse pour la prochaine course organisée sur la commune de Saint-Agoulin, le dimanche 23 juin 2019.
- Pour l'utilisation de l'église dans le cadre de manifestations, il est nécessaire de fournir une participation financière à la Maison paroissiale d'Aigueperse (sauf si l'assurance est celle de la commune). Lors des fêtes patronales, il faut prévenir plusieurs mois à l'avance de la date décidée pour bénéficier d'une messe ou d'un temps de prière.
- L'écran de la salle des fêtes est hors service. Monsieur le Maire informe qu'il va demander une expertise auprès de l'assurance de la commune.
- Monsieur le Maire informe qu'il va déposer auprès des services de l'Etat un dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, suite à la déclaration faite en mairie par un particulier.
- Monsieur le Maire fait part de la bonne intégration de M. Eric CROUZET, employé communal en CAE, au sein de la commune.

Fin de la réunion à 22h15